

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 avril 2022, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros :

1830-011 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1830 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX** »;

1882-003 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1882 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION DES IMMEUBLES IDENTIFIÉS AU PÔLE ÉCONOMIQUE DU VIEUX-SAINT-EUSTACHE** »;

1893-002 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1893 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DES IMMEUBLES IDENTIFIÉS AU PÔLE ÉCONOMIQUE DU VIEUX-SAINT-EUSTACHE** »;

1952 intitulé « **RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE À USAGE RÉSIDENTIEL** ».

Le règlement **1830-011** a pour objet de modifier la tarification applicable à certains services municipaux.

Le règlement **1882-003** a pour objet d'étendre le périmètre d'admissibilité du programme avec les limites du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Vieux-Saint-Eustache.

Le règlement **1893-002** a pour objet d'ajuster les termes de la section II du règlement en élargissant le cadre d'application du règlement.

Et le règlement **1952** a pour objet d'établir un programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel dans le but de favoriser l'utilisation des véhicules électriques sur le territoire de la Ville.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et ils entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation des règlements 1830, 1882 et 1893, et le règlement 1952, sont également disponibles sur le site internet de la Ville, section citoyens / règlements municipaux et politiques / ensemble des règlements municipaux.

Fait à Saint-Eustache, ce 12^e jour d'avril 2022.

La greffière,
Isabelle Boileau